

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2023 / 35

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie ;

Vu la demande présentée le 24 avril 2023 par l'entreprise ENEDIS d'Heyrieux (38540) en vue des travaux d'enfouissement du réseau HTA et de la mise en place d'un groupe électrogène, au début chemin de la Madone à Oytier Saint Oblas, du mardi 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023.

Considérant que l'entreprise ENEDIS d'Heyrieux (38540) doit prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux sur la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise ENEDIS d'Heyrieux (38540) est autorisée à effectuer des travaux d'enfouissement du réseau HTA et de la mise en place d'un groupe électrogène, au début du chemin de la Madone à Oytier Saint Oblas, du 02 mai 2023 au vendredi 05 mai 2023

ARTICLE 2 : Pendant la durée du chantier, la circulation sera interdite depuis le début du chemin de Madone jusqu'à l'angle de la Rue du Repos.

ARTICLE 3 : L'entreprise ENEDIS est responsable de la sécurité du chantier, de la mise en place d'une déviation par le chemin Neuf et d'une signalisation appropriée avant et pendant les travaux.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Entreprise ENEDIS de Vienne (38217)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'HEYRIEUX
- Centre de Secours de Septème (38780)
- SMND d'Heyrieux (38540)
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 25 avril 2023

Le Maire :
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le 25/04/2023
Sous sa responsabilité

